

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

qui s'est tenue le vendredi 27 mars 2015

à la Mairie à 20 h 30

en présence de 13 conseillers sur 15

réunion ordinaire

date de convocation : le 23 mars 2015

Présents : MM. Michel DENIAU, Dominique BRIANT, Christophe BRETON, MMES Ghislaine CHAUDEMANCHE, Nathalie GENIN, MM. Jean BARBEREAU, Samuel BRETON, Mmes Muriel DERRE, Martine COURTEMANCHE, Ophélie GUILLOIN, Valérie Graga, MM. Sébastien BRETON, Garry PRÉVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel BRETON

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion 2014 pour le budget principal Commune, les budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS La Cholazière 2, Godard et le Terre dressez par Madame la Trésorière de Montoire/Savigny
2. Approbation des comptes de gestion 2014 pour le budget principal Commune, les budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS La Cholazière 2, Godard et le Terre dressez par Monsieur le Maire d'Epuisay
3. Approbation des comptes administratifs 2014 pour le budget principal Commune, les budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS La Cholazière 2, Godard et le Terre dressez par Monsieur le Maire d'Epuisay
4. Vote des trois taxes communales pour l'année 2015
5. Vote des subventions aux associations
6. Vote des budgets primitifs 2015 pour le budget principal Commune, les budgets annexes EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS La Cholazière 2, Godard et le Terre
7. La Délégation de Service Public pour la gestion de l'eau potable se termine au 31 décembre 2015 :
 - confirmation du mode de gestion : DSP par affermage
 - choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
8. Restauration des Périmètres de Protection du forage « La Métairie » : travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage privée - convention avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de Loir & Cher pour la mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat (elle s'applique aux travaux réalisés chez des particuliers)
9. Restauration de l'éolienne Bolle classée Monument Historique : projet de convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes des Vallées Loir & Bray
10. Vabilitation du lotissement du Terre : extension des réseaux par le SIDELC (téléphone, électricité)
11. Questions diverses

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
la séance a été publique

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

Sans observation le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 POUR LE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE, LES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENTS LA CHOLAZIERE 2, GODARD ET LE TERRE DRESSES PAR MADAME LA TRESORIERE DE MONTOIRE/SAVIGNY

Il 3 voix pour l'approbation des comptes de gestion 2014

Pour le budget principal

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, CONSIDERANT que les écritures sont conformes STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **PREND ACTE** qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études d'exécution, le coût des études resterait entièrement à sa charge et sera dû au SIDELC,
- **DECIDE** de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Pour information : l'entreprise LEFÈVRE TP - 21 Route de la Vallée du Loir - 41100 Pezou souhaite installer une centrale à enrobage sur la Zone d'Activités Economiques d'Epuisay : il faut l'avis de la municipalité.
 - A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à cette installation.
 - Projet de mise en place de deux ou trois caméras sur la Commune d'Epuisay (rond point et Bourg) M. le Maire a une réunion à ce sujet à la Sous-Préfecture de Vendôme le 02 avril prochain.
 - Il resterait 20% de la dépense à la charge de la Commune.
 - Monsieur Samuel BRETON indique « qu'il y a des dépenses à faire ailleurs ». « D'autant plus que quand les délinquants sont arrêtés, il n'est rien fait... ». Il n'est pas favorable à ce projet car « pas utile ».
 - Après débat, le conseil municipal est plutôt favorable sur le principe mais ne veut pas payer ce nouvel investissement.
 - Tir du feu d'artifice le 13 juillet 2015
 - Eric VIET et Jacky BARBIER ont effectué un stage sur deux jours. En revenant, Jacky BARBIER a fait savoir qu'il ne souhaitait plus tirer le feu d'artifice car les normes de sécurité sont bien trop contraignantes et risquées pour lui.
 - Il faut attendre le résultat du test passé en fin de stage pour envoyer les agréments à la Préfecture de Loir & Cher.
 - Il faut faire une déclaration à la Préfecture de Loir & Cher, prévenir l'assureur et adresser un courrier en R avec AR aux pompiers de Savigny sur Bray.
 - Sécurité accrue : le tireur est responsable avant le Maire.
 - La société PYRO CONCEPT vient en mairie le 21 avril prochain pour la commande du feu d'artifice. Dans l'attente des résultats, de la rencontre avec M. Pouradier, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas tirer le feu d'artifice. La commission des fêtes va se réunir pour débattre sur la suite à donner à la soirée du 13 juillet 2015.
 - Organisation de la journée du 08 mai 2015 : cérémonie et repas des anciens
 - Le repas sera commandé à la boucherie-charcuterie-traiteur, Monsieur Laurent Lunéville au prix de 28 € TTC sans le dessert et le pain qui seront commandés à la boulangerie-pâtisserie, Monsieur Willy Hameau au prix de 3 € TTC. Ce qui porte le prix du repas à 31.00 €.
 - Il n'y aura pas d'animation extérieure.
 - La nouvelle impasse qui va desservir le lotissement de Godard va devenir l'Impasse des Capucines et portera les numéros pairs de 2 à 10.
 - Il a été demandé la pose d'un lampadaire dans l'Impasse des Tamaris.
 - Bilan de la commission voirie fait par M. Christophe BRETON.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 00.